



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement de la protection sociale

Question au Gouvernement n° 61

Texte de la question

FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Mme la présidente . La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier . Fondée en 1945, la sécurité sociale est un modèle unique au monde.

M. Stéphane Peu . Merci, les communistes !

M. Philippe Vigier . Aujourd'hui à la croisée des chemins, elle doit relever les défis de l'accès aux soins pour tous et la prise en charge de la dépendance. Pour autant, chacun connaît le montant des déficits publics, en particulier celui de la dette sociale, devenue insupportable.

L'esprit de responsabilité qui anime le groupe Démocrates exige d'être courageux, mais juste, dans les décisions qui seront prises.

M. Paul Vannier . Encore un opposant !

M. Philippe Vigier . Permettez-moi d'attirer votre attention sur deux sujets. Premièrement, le transfert d'une partie des remboursements des actes médicaux de la sécurité sociale vers les mutuelles coûtera plus cher aux assurés sociaux. C'est un mauvais coup porté à l'universalité du système de soins.

Ensuite, la non-indexation des petites retraites entraînera malheureusement une baisse du pouvoir d'achat de nos aînés. Le groupe Démocrates présente des propositions financières exigeantes qui répondront à ces attentes, tout en diminuant les dépenses de sécurité sociale.

Le système de santé a besoin, non pas d'un nouveau replâtrage, mais d'une refonte en profondeur, favorisant le découplage et la décentralisation. Soignants et patients doivent être au cœur du nouveau système. Pour que tous y adhèrent, ce système devra s'appuyer sur une loi de programmation pluriannuelle donnant un cap et des moyens, dans la durée. Sur tous les bancs, je suis persuadé que nous sommes capables de bâtir une telle loi.

Madame la ministre de la santé, êtes-vous prête, s'agissant des deux points que j'ai évoqués, à nous écouter largement et à offrir une perspective grâce à une nouvelle loi de programmation relative au système de santé ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.)*

M. Paul Vannier . Donc, il votera la censure ! *(Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins.

Un député du groupe RN . Et de l'AME !

Mme Geneviève Darrieussecq, *ministre de la santé et de l'accès aux soins* . Votre question est importante : jusqu'où le système actuel et son mode de financement pourront-ils aller ?

Le vieillissement de la population est un véritable enjeu démographique, car il entraîne une hausse des maladies chroniques et un renchérissement des coûts des soins pour l'assurance maladie.

Aujourd'hui, l'assurance maladie prend en charge beaucoup plus de soins qu'hier, soit une couverture qui atteint 80 % contre 76 % il y a quelques années. Une question se pose toutefois : faut-il rester dans cette dynamique ou transformer le système et son financement ?

La prospective demande du temps. Les réformes ne donnent des effets qu'au bout de dix ou quinze ans.

Un député du groupe DR . C'est bien pour ça qu'il faut commencer maintenant !

Mme Geneviève Darrieussecq, *ministre* . Il est donc important de réfléchir à la transformation de notre système de santé, en consacrant une part majeure de notre réflexion à la prévention. Il s'agit de vivre en meilleure santé, plutôt que de vieillir en mauvaise santé. L'enjeu est de taille pour nos dépenses de santé. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

De plus, le système de financement doit être adapté. Je tiens à y travailler avec vous tous, et je sais que M. Premier ministre souhaite aussi suivre cette voie. L'enjeu pour le XXI^e siècle est de conserver un système solidaire et de pouvoir protéger les plus fragiles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. Jean-Paul Lecoq . Il faut cotiser ! (*Sourires.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vigier](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 61

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 octobre 2024